

LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES

Un outil de référence à l'usage des équipes d'écoles maternelles et primaires.

« L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. A l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève.

»
« Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité. L'organisation de temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation. »

Extraits programmes 2008

La particularité de l'école maternelle consiste donc, par l'intermédiaire d'une organisation spécifique à initier les apprentissages du cycle 2, qui sont déjà ceux de l'école élémentaire, il ne s'agit pas pour autant d'anticiper les apprentissages futurs mais bien de créer les conditions de réussite de la scolarité ultérieure.

L'entrée à l'école maternelle, une expérience de vie sociale majeure, constitue un passage essentiel à garantir, pour l'enfant bien sûr, tout comme pour sa famille, car il s'agit de créer les conditions de confiance dans le cadre d'une nécessaire rupture avec l'espace familial.

C'est donc à l'Ecole de penser les continuités qui vont assurer la sécurité affective et la liaison avec les familles comme les ruptures, émancipatrices, qui autoriseront l'enfant à s'engager dans les apprentissages de l'école.

Organiser trois ou quatre années de vie scolaire exige de définir des principes de progressivité.

*Ces principes doivent tenir compte des besoins des élèves au-delà de la répartition en groupes classes. Divers aspects sont à considérer tel par exemple, **l'âge réel de l'élève et son développement particulier** qui impose, la constitution de groupes de besoins, une réflexion spécifique sur **l'aménagement des espaces**, la mise en œuvre de **différenciation** tant en ce qui concerne la dimension **pédagogique** qu'en ce qui concerne les **dimensions affective et physiologique**.*

*Il convient donc d'être particulièrement attentif à l'accueil des élèves et des parents, à l'organisation du temps de l'élève, à l'explicitation des pratiques pédagogiques dans le cadre du projet d'école. Les réunions statutaires doivent permettre, en équipe et individuellement, de penser et organiser **la nécessaire cohérence des apprentissages, leur progressivité** tout au long des années de scolarisation en maternelle.*

Quelques repères pour une école maternelle

• La rentrée scolaire

L'admission à l'école maternelle est un moment privilégié de dialogue avec les parents autour de l'enfant et de sa scolarisation. Il est souhaitable, lorsque cela est possible, que les parents et les enfants puissent découvrir avant même le jour de la rentrée, la classe, l'ensemble des locaux, le personnel et l'organisation de l'école.

Il est nécessaire de **rappeler aux familles que la fréquentation de l'école maternelle doit être régulière et assidue, dans le cadre des horaires fixés par le règlement intérieur** ce qui exclut, sauf cas particulier, **les scolarisations partielles** (exemple : enfants ne venant que le matin – Celles-ci doivent rapidement évoluer...).

Les différentes modalités mises en place doivent faire partie du projet d'école, être présentées en conseil d'école et figurer dans le règlement intérieur lorsqu'elles mettent en jeu les horaires de classe. La « *souplesse* » que l'école maternelle permet ne soit pas être prétexte à une scolarisation aléatoire.

- **L'organisation du temps**

Les horaires à l'école maternelle :

La durée moyenne de la semaine scolaire des élèves à l'école maternelle et à l'école élémentaire est fixée à **vingt-quatre heures**.. (A. du 9-6-2008. JO du 17-6-2008)

Les élèves sont accueillis **dix minutes avant le début des cours** et sont remis à leurs parents ou à toutes personnes nommément désignées par eux **à l'issue des cours du matin et du soir**. Aucun élève **ne peut quitter l'école avant l'heure officielle de la fin des cours du matin et du soir**.

La responsabilité des enseignants serait engagée en cas de non respect de ces horaires.

En lien avec une réflexion approfondie sur l'aménagement des espaces, la journée est à structurer en alternant les moments consacrés aux activités collectives avec ceux réservés à des activités plus individualisées.

L'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste ou de restauration scolaire sont des **temps éducatifs**. Ils sont organisés et exploités dans cette perspective par ceux qui en ont la responsabilité.

Dans les postes occupés par plusieurs enseignants (mi-temps, décharges de direction, etc.), la répartition dans la semaine doit se faire de préférence par journées complètes.

L'établissement de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. C'est un outil qui permet à l'élève, avec l'aide du maître d'abord, de façon autonome ensuite, de se repérer, d'anticiper, de se remémorer. Il permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux.

L'accueil :

L'accueil permet à l'enfant, tout au long de sa scolarité, d'acquérir et de **construire progressivement un comportement scolaire**, dans des lieux repérés, à l'intérieur d'un groupe d'élèves où se nouent des rapports entre pairs plus complexes et d'une autre nature que ceux rencontrés au sein de la cellule familiale.

Il a lieu dans la classe au moment de l'accueil et de la sortie des élèves. Les accueils en salle de jeux ou dans la cour, y compris aux beaux jours, ne sont pas adaptés à cette fonction.

Les accueils **dits libres n'en sont pas moins organisés**. Il faut, même avec les « petits », élaborer et faire intégrer aux élèves des règles de fonctionnement : cela implique **une préparation des** activités proposées pendant l'accueil, **une évolution de ces activités** tout au long de l'année afin d'accompagner le développement des élèves, le tout en concertation d'équipe dans le cycle.

Les rituels :

Contrairement à une compréhension superficielle du terme, les rituels ne se répètent pas à l'identique, **ils évoluent dans le courant de l'année et du cycle**. Il reste que ce temps devra être adapté à la capacité d'attention des très jeunes enfants qui est de très courte durée.

Ces activités rituelles se doivent de développer des compétences identifiées : elles doivent faire **l'objet d'un travail de cycle et d'une programmation**.

La collation :

Si l'organisation d'une collation collective est jugée pertinente par l'équipe pédagogique en concertation avec les parents, cette dernière doit être proposée dans la première partie de la matinée. (temps de l'accueil périscolaire ou le tout premier moment de l'accueil en classe).

Il s'agira d'une alimentation légère à base de fruits et servie sur table.

En revanche, les enfants doivent pouvoir se désaltérer et donc avoir accès à un point d'eau à tout moment de la journée scolaire.

Cela n'exclut pas que des actions d'éducation nutritionnelle et d'éducation au goût puissent donner lieu à des collations en relation avec le projet, à certaines périodes de l'année.

Les récréations :

À l'école maternelle, le temps des récréations est compris **entre 15 et 30 minutes** par demi-journée. **Ce temps est à comprendre passage aux toilettes et habillage compris.** (*Le temps des récréations est défini dans l'arrêté du 25 janvier 2002 dans son article 4 : L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée.*)

La récréation se situe vers **le milieu de la demi-journée**. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie sont un non-sens pour le respect des rythmes de l'enfant. On veillera donc à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations séparées pour les « petits » en début d'année pour leur permettre une appropriation de l'espace de la cour.

Sieste - repos - activité calme :

L'organisation du temps doit respecter les besoins et les rythmes biologiques des enfants, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation.

Il convient avant tout d'éviter au nom du « *rythme de l'enfant* » en général, de proposer des siestes systématiques à tous. Surtout si elles ont la même durée pour toute la classe, toute l'année de PS, voire de MS, etc...

Un indice de non-pertinence de la sieste est souvent son inscription dans l'emploi du temps, dans des horaires intangibles sur l'année. Des enfants qui n'ont plus envie de dormir sont obligés de se reposer dans un lieu et dans une posture qui ne leur conviennent plus. Suivre les rythmes biologiques d'un enfant qui grandit, cela implique la constitution de groupes dans lesquels les enfants peuvent repérer comment ils grandissent. **Sieste, moments de repos hors du dortoir, activités calmes sont à penser en continuité et dans une progressivité.**

Le passage aux toilettes :

Une sensibilisation aux questions d'hygiène et de santé permet aux enfants de comprendre la nécessité de respecter l'intimité de chacun, l'intégrité de son corps et de celui des autres.

Il arrive trop souvent que des enfants qui se rendent aux toilettes chez eux de façon autonome **perdent cette autonomie à l'école.**

Les équipes doivent donc réfléchir sur les modalités de passage aux toilettes, et éviter l'usage systématique de « petits trains » qui circulent dans les couloirs plusieurs fois par jour.

Faire découvrir l'école, ses classes, couloirs ou lieux d'hygiène est le premier travail pour un pédagogue soucieux de scolariser les enfants dans un lieu qu'ils auront exploré pour mieux s'y repérer. S'il peut apparaître nécessaire de guider le groupe classe dans son entier vers les toilettes, il faut penser, en liaison avec les ATSEM, **une progressivité permettant d'évoluer du passage collectif aux toilettes aux passages individuels autonomes.**

- **Collaboration enseignant / ATSEM**

Dans une école maternelle, les ATSEM jouent un rôle très important. Outre les activités liées à la mise en état, à la propreté des locaux et du matériel, les agents territoriaux sont des membres indispensables de la communauté

éducative. En tant que professionnels de la petite enfance, ils participent au projet d'école sous la direction du personnel enseignant.

Une explicitation claire des missions de chacun présentées en conseil d'école ne peut que montrer la cohérence éducative des actions et des acteurs. Il est toutefois rappelé que **les ATSEM ne peuvent encadrer seules des activités pédagogiques.**

- **Liaisons structures petite enfance / écoles maternelles**

Des concertations menées par les écoles avec les structures petite enfance permettent une meilleure prise en compte des besoins des enfants et l'organisation de projets spécifiques. Il est possible, en fin d'année scolaire, d'accueillir les élèves dans la future école selon des modalités précisées dans un projet soumis à l'agrément de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Ces modalités concertées et proposées aux familles sont susceptibles d'améliorer de manière très significative les conditions de première scolarisation dans la mesure où elles favoriseront la construction d'un « continuum éducatif » et rendront les ruptures compréhensibles et non anxiogènes.

- **Liaisons maternelle / CP et continuité du parcours scolaire**

Le mot parcours est important ; il évoque l'idée de quelque chose qui se compose dans la durée.

Objectivement, le passage grande section - CP est marqué par le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire. En même temps que ce passage doit assurer la cohérence et la continuité des apprentissages, il doit être rendu explicite aux élèves et aux familles en s'appuyant sur le travail de concertation régulier mené par l'ensemble des maîtres du cycle 2.

Il conviendra aussi, comme pour toute liaison inter cycle de **garantir la continuité des aides et adaptations pédagogiques apportée à certains élèves**. Le recours aux **outils d'évaluation de GS** est à privilégier pour identifier les difficultés d'apprentissage de certains élèves de GS ainsi que le **livret d'accompagnement de programmes « Lire au CP »** pour proposer des aides adaptées à ces difficultés.

Dès l'école maternelle, les élèves acquièrent des connaissances et des compétences qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire. C'est pourquoi, en référence à la [circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008](#), **un bilan des acquisitions de l'école maternelle**, réalisé en **référence aux programmes**, est effectué en fin de grande section et **joint au livret scolaire**. Ce bilan sera transmis à la famille et à l'école élémentaire où l'enfant sera scolarisé en cours préparatoire. Il permettra d'évaluer l'ensemble des compétences attendues en fin d'école maternelle telles qu'elles sont présentées dans les nouveaux programmes 2008.

Sitographie :

- <http://www3.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd-maternelle/>